

Procès-verbal de la 197^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 20 mai 2015, à 16 h, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Louis Gendron Michel Rouleau Guy J. Vandandaigue

Absence motivée :

Madame	Chantal Fournier
--------	------------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Dominique Cournoyer, cadre conseil au collège constituant de Joliette Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

197.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Louis Gendron,

CERL-150520-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

197.1 Adoption de l'ordre du jour

197.2 Adoption du procès-verbal de la 196^e assemblée du comité exécutif

197.3 Suite(s) au procès-verbal

197.4 Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs à la direction du collège constituant de Joliette

197.5 Budget provisoire de fonctionnement 2015-2016

197.6 Variation au plan d'effectifs 2015-2016

197.7 Informations :

- Prochaines assemblées du comité exécutif*

197.8 Divers

197.9 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

197.2 Adoption du procès-verbal de la 196^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-150520-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 196^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le mardi 14 avril 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

197.3 Suite(s) au procès-verbal :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

197.4 Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs à la direction du collège constituant de Joliette :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Des raisons de santé font en sorte que Mme Chantale Perreault doit s'absenter pour une période indéterminée.

Dans le contexte actuel des compressions budgétaires, le directeur général ne peut assumer cet intérim. Il importe cependant de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs conférés à la fonction de direction de collègue constituant jusqu'au retour au travail de la titulaire ou jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction. Rappelons que Mme Perreault prendra sa retraite en septembre prochain.

Mme Dominique Cournoyer, ancienne directrice du collège constituant de Joliette, a accepté d'assumer ces responsabilités et pouvoirs, à titre de consultante externe.

Attendu l'absence de la directrice du collège constituant de Joliette pour des raisons de santé;

Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus au poste de direction de collègue constituant;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Louis Gendron,

« Il est résolu de désigner Mme Dominique Cournoyer pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Joliette, jusqu'au retour au travail de la titulaire ou jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction, étant entendu que cette désignation devra être entérinée par le conseil d'administration. »

Adoptée à l'unanimité.

Le président d'assemblée invite Mme Dominique Cournoyer à se joindre à l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Mme Cournoyer fait part qu'en raison de son entrée récente en fonction, elle participera à la présente assemblée en tant qu'observatrice et s'abstiendra par le fait même de voter.

197.5 Budget provisoire de fonctionnement 2015-2016 :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Lors du dépôt du budget le 26 mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait des compressions additionnelles importantes pour l'année 2015-2016 pour le réseau collégial. Les premières informations obtenues laissent entrevoir que la compression serait de l'ordre de 1,4 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière.

Dès lors, des démarches ont été entreprises par la Fédération des cégeps auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour faire diminuer la hauteur de la compression budgétaire.

Force est d'admettre que ces démarches n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Le 15 mai dernier, nous avons reçu confirmation des allocations ministérielles pour l'ensemble du réseau collégial. Il reste cependant à revoir les paramètres propres au CRL. Tout porte à croire que cette compression budgétaire restera sensiblement la même. Rappelons que cette compression s'ajoute à celle imposée en cours d'année d'un montant de 571 900 \$. Bien que des travaux aient été entrepris dès le début de la session d'hiver 2015 en tenant compte des compressions connues à ce moment-là, les délais dont nous disposons pour faire face à la nouvelle compression nous paraissent insuffisants pour déposer un projet de budget de fonctionnement définitif au conseil d'administration de juin. Nous travaillons actuellement sur un scénario qui sera échelonné sur deux années.

Nous proposons donc de reporter l'adoption définitive du budget de fonctionnement des collèges constituants et du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2015-2016 en septembre prochain.

Il convient cependant de recommander au conseil d'administration d'adopter un budget provisoire pour les trois premiers mois de l'année scolaire 2015-2016, équivalant approximativement à 3/12 du budget 2014-2015, pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2015-2016.

Les conseils d'établissement seront également appelés à adopter un tel budget provisoire.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 21 avril 2015;

Attendu les allocations budgétaires 2015-2016 confirmées par le Ministère le 15 mai 2015;

Attendu qu'une compression de cette importance ne peut être résorbée en une seule année et que les travaux d'analyse et de révision budgétaire doivent se poursuivre;

Attendu que nous ne savons pas à ce moment-ci l'impact financier découlant de l'adoption du plan d'effectifs;

Attendu l'obligation d'adopter un budget de fonctionnement provisoire pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2015-2016;

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter un budget définitif au plus tard le 30 septembre 2015;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

« *Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter un budget provisoire de fonctionnement pour les mois de juillet, août et septembre 2015 équivalant à 3/12 du budget 2014-2015, étant entendu que ce budget provisoire sera diminué proportionnellement à la compression annoncée, soit 20 % du budget compressible.* »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-150520-04

197.6 Variation au plan d'effectifs 2015-2016 :

La directrice des ressources humaines fait part des variations au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2015-2016.

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2015-2016;

Attendu le dépôt de l'allocation initiale des cégeps 2015-2016 le 15 mai 2015;

Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1^{er} juin de chaque année;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« *Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du Plan d'effectifs 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve de l'approbation du budget de fonctionnement définitif 2015-2016 et des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1^{er} juillet 2015.* »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-150520-05

197.7 Informations :

- *Prochaines assemblées du comité exécutif :*

En raison du report de l'adoption du budget de fonctionnement en septembre prochain, le directeur général informe de l'annulation des assemblées du comité exécutif qui étaient prévues les 26 mai et 12 juin 2015. Cependant, les membres pourraient être appelés à participer à des assemblées extraordinaires pendant la période estivale, soit par mode téléphonique ou par procédure d'exception.

197.8 Divers :

Sans objet.

196.13 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 16 h 40.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée